

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-CORSE**78/2023**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE **SAINT-FLORENT**

Séance du 7 décembre 2023

Nombre de membres

. Afférents au C.M.
19
. En exercice :
19
. Qui ont pris part à la
délibération : 17Vote 17
Pour 17
Contre 0
Abstention 0DATE DE LA
CONVOCATION
30/11/2023DATE AFFICHAGE
08/12/2023L'an deux mille vingt trois
et le sept décembre

à 18 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claudy OLMETA, Maire

Présents : Messieurs COSTA, PAOLINI, BENVENUTI, et Mesdames SEBASTIANI, GUARDINI, SCOTTO, SANCIU, PONZEVERA et VOLELLI

Procurations : Mme BEGNIS à Mr COSTA, Mr MORELLI à Mme GUARDINI, Mme ROVERE à SCOTTO, Mr HLUŠICKA à PAOLINI, FERRAGUTI à SEBASTIANI, SIMONETTI-MALASPINA à OLMETA et POLI à PONZEVERA.

Absents : Mr FEYDEL et Mr PANZA

Mr PAOLINI Xavier a été nommé(e) secrétaire de séance.

Objet de la délibération :

Objet de la délibération
DM 3 COMMUNE

Le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu d'effectuer des ajustements budgétaires sur le budget communal en raison d'une erreur de report du résultat d'exploitation de l'année 2022. En effet, au 002, il y avait lieu d'indiquer au BP la somme de 131.569 € et non 130.569 €

Il propose les modifications suivantes :

FONCTIONNEMENT

Recettes :

002 – Résultat d'exploitation reporté + 1.000 €

Dépenses :

Chapitre 011 – 60632 Fournitures de petit équipement + 1.000 €

Il demande au Conseil de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

- **Approuve** les propositions ci-dessus énoncées pour équilibrer la section de fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.